

Epreuve QPDD Planeur ou Motoplaneur niveaux 1 et 2

Il s'agit de s'assurer, au cours de l'épreuve, que le candidat est techniquement capable de faire évoluer son aéromodèle devant un public en respectant toutes les règles de sécurité (réalisation de l'aéromodèle, phase de préparation, vol et après vol).

- L'aéromodèle utilisé doit appartenir au candidat.
- L'épreuve en vol doit se dérouler en extérieur avec un aéromodèle de plus 0,5 kg correspondant au type et niveau de qualification recherchés.
- Pendant tout le vol, le candidat ne doit pas quitter l'emplacement qui lui est défini.
- Les manœuvres à effectuer peuvent être annoncées au candidat par un aide.
- Les manœuvres doivent simplement être effectuées de façon correcte.
- En cas de problème d'ordre technique, le candidat a droit à une nouvelle tentative.
- Si le candidat met en cause la sécurité avec son aéromodèle, la QPDD lui est refusée.

